



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2026

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Douzième session

Addis-Abeba (hybride), 28-30 avril 2026

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Séances parallèles de haut niveau visant à examiner en profondeur et à présenter les progrès réalisés, ainsi qu'à favoriser l'apprentissage entre pairs en lien avec les sous-thèmes du Forum : eau potable et assainissement : garantir la disponibilité durable de l'eau et aménager des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Document de travail sur le sous-thème : Eau propre et assainissement : garantir la disponibilité durable de l'eau et de systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

I. Introduction

1. Le présent document donne un aperçu des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation de l'objectif de développement durable 6, « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable », du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), qui est lié à l'objectif 7, « Des économies et des communautés durables et résilientes », de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et à l'objectif stratégique 1.5 du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063¹ visant à renforcer la résilience des économies et des communautés aux effets des changements climatiques.

2. Les pays africains ont réaffirmé leur engagement à réaliser l'objectif 6 dans des cadres et déclarations de haut niveau à l'échelle continentale alignant la volonté politique sur des indicateurs mesurables de l'objectif 6. Par exemple, en septembre 2025, la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe a été adoptée la quatrième session ordinaire du Comité exécutif du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (encadré 1).

3. Ce rapport contribuera à définir la position commune de l'Afrique dans le cadre du premier plan de mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe, du thème de l'Union africaine pour l'année 2026 : « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable pour atteindre les objectifs de

*CEA/RFSD/2026/1/Rev.1.

¹ Union africaine. *La décennie de mise en œuvre accélérée – Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033* (Addis-Abeba, 2024).



l'Agenda 2063 », et dans le cadre des préparatifs du Forum politique de haut niveau 2026 sur le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2026.

Encadré 1

Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe

Adoptée en septembre 2025 à la quatorzième session ordinaire du Comité exécutif du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe est un cadre continental à long terme aligné sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, qui font de la sécurité de l'approvisionnement en eau et des systèmes d'assainissement des piliers de la transformation économique, de la résilience climatique, de la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi que de l'intégration régionale. En conséquence, l'eau est redéfinie comme un atout stratégique au service de la prospérité, la paix et la dignité humaine, et non plus comme un simple service de base. La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe comprend des plans d'action, des stratégies de financement et des mesures de renforcement institutionnel visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6 et la mise en œuvre du Programme 2030 dans les États africains. Elle constituera la position commune de l'Afrique en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026, pour faire en sorte que les priorités de l'Afrique soient reflétées dans la gouvernance mondiale de l'eau et la mobilisation des ressources.

Source : Commission économique pour l'Afrique et Conseil des ministres africains chargés de l'eau.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

4. Sont résumés ici, les progrès du continent vers la réalisation des cibles de l'objectif 6, à partir des données fournies par les organismes responsables sous la coordination de l'ONU-Eau. Ces données sont présentées selon les classifications sous-régionales de la CEA, lorsqu'elles peuvent être appliquées systématiquement à tous les indicateurs. Pour certains indicateurs, l'agrégation de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne selon le Codage statistique normalisé des pays et zones a été utilisée afin de faciliter l'harmonisation des analyses et la communication rapide des informations.

A. Eau, assainissement et hygiène pour tous

5. Les deux cibles de l'objectif 6 relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous sont la cible 6.1 (accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable) et la cible 6.2 (assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable). Les informations présentées ici sont tirées ou déduites du rapport intitulé *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2024 : Special Focus on Inequalities*, du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène².

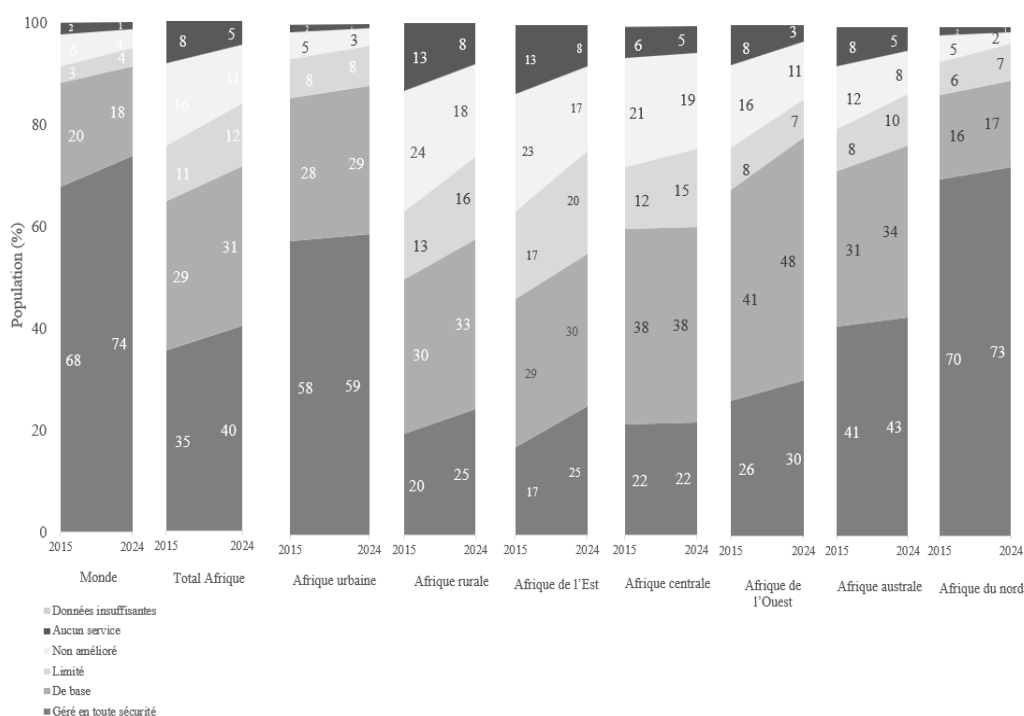
² Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène 2000-2024 : *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2024: Special Focus on Inequalities* (Genève, Organisation mondiale de la santé (OMS) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2025).

1. Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6. Depuis 2015, la couverture en eau potable gérée en toute sécurité est passée de 35 % à 40 %, c'est-à-dire de 20 % à 25 % dans les zones rurales et de 58 % à 59 % dans les zones urbaines. Au cours de cette période, 294 millions de personnes ont obtenu au moins l'accès à l'eau potable, et parmi elles 116 millions en milieu urbain et 61 millions en milieu rural, soit au total 177 millions, ont obtenu l'accès à de l'eau potable gérée en toute sécurité.

7. Si en 2024 l'Afrique comptait 25 des 28 pays dans le monde où plus d'une personne sur quatre n'avait pas accès aux services d'approvisionnement en eau potable de base, plusieurs pays ont néanmoins réalisé des progrès significatifs. Parmi ceux qui ont enregistré les plus fortes augmentations, supérieures à 15 points de pourcentage, en matière d'accès à l'eau potable depuis 2015, on trouve la Somalie (21 points de pourcentage), le Mozambique (18 points de pourcentage) et l'Ouganda (15 points de pourcentage). Le Maroc est l'un des huit pays à revenu intermédiaire inférieur en passe d'atteindre la couverture universelle d'ici 2030.

Figure I
Tendances en matière de couverture en eau potable en Afrique et dans le monde, par niveau de service, 2015-2024.
(en pourcentage de la population)



Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2024 : Special Focus on Inequalities* (Genève, Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2025).

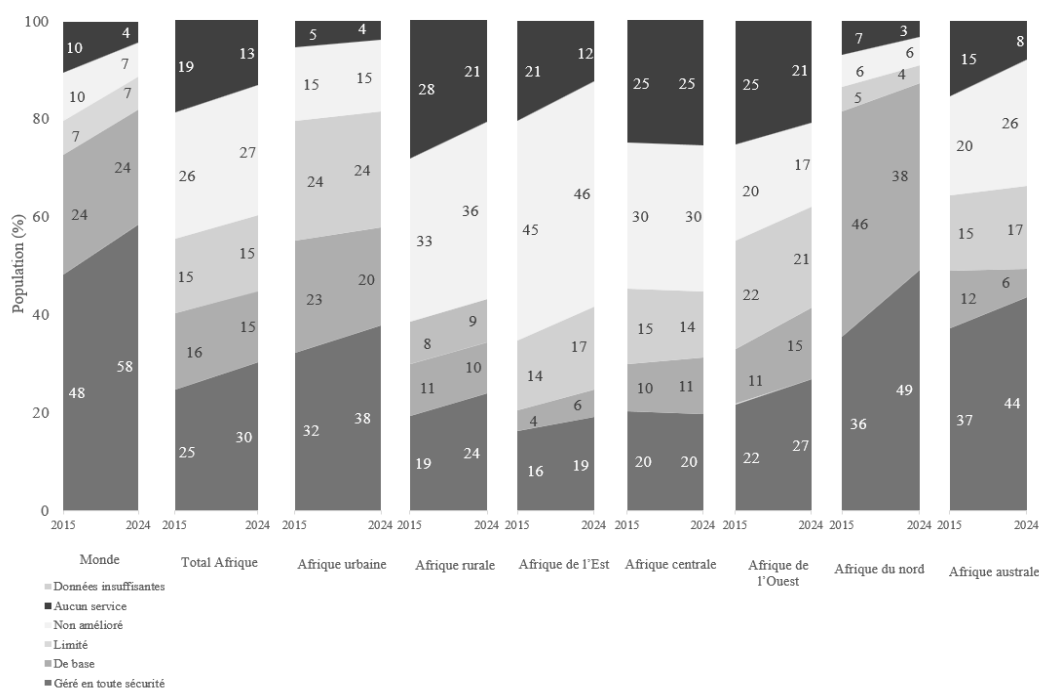
2. Accès, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement adéquats

8. Au cours de la période 2015-2024, la couverture en matière d'assainissement géré en toute sécurité en Afrique est passée de 25 % à 30 %, c'est-à-dire de 19 % à 24 % dans les zones rurales et de 32 % à 38 % dans les zones urbaines comme indiqué à la figure II. Au cours de cette période, 187 millions de personnes ont obtenu l'accès au moins à des services d'assainissement de base, et parmi elles 158 millions (99 millions en milieu

urbain et 59 millions en milieu rural) ont obtenu l'accès à des installations gérées en toute sécurité.

9. En 2024, 201 millions de personnes pratiquaient la défécation en plein air, dont 94 millions en Afrique de l'Ouest et 64 millions en Afrique de l'Est. Depuis 2015, la proportion de la population recourant à cette pratique a reculé d'un tiers (passant de 19 % à 13 %), mais du fait de la croissance démographique, cette baisse de 229 millions à 201 millions de personnes a été plus modeste. Au CaboVerde, en milieu rural, cette pratique a été réduite de deux tiers (passant de 33 % à 10 %), alors qu'elle a été éliminée en Eswatini en milieu rural (où elle était de 9 % en 2015). À l'inverse, la population pratiquant la défécation en plein air a augmenté d'au moins 1 million dans quatre pays d'Afrique subsaharienne (Niger, Nigeria, République démocratique du Congo et Tchad), en grande partie parce que le taux de croissance démographique globale a été supérieur à celui du recul de la proportion de la population recourant à cette pratique.

Figure II
Tendances en matière d'assainissement en Afrique et dans le monde, par niveau de service, 2015-2024
 (en pourcentage de la population).



Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2024* (voir figure I).

3. Accès à une hygiène adéquate dans des conditions équitables

10. De 2015 à 2024, l'accès à des services d'hygiène de base a augmenté en Afrique de 34 % à 38 %, passant de 25 % à 30 % dans les zones rurales, mais restant inchangé à 48 % dans les zones urbaines comme indiqué à la figure II. Au cours de cette période, 161 millions de personnes ont obtenu cet accès (90 millions en milieu urbain et 71 millions en milieu rural).

11. En 2024, 936 millions de personnes sur le continent n'avaient pas accès aux services d'hygiène de base, principalement en Afrique de l'Est (393 millions de personnes) et en Afrique de l'Ouest (320 millions), suivies par l'Afrique australe (150 millions). Au niveau national, les chiffres les plus élevés ont été observés au Nigeria (160 millions de personnes) et en Éthiopie (124 millions), suivis par la Tanzanie (57 millions) et le Soudan (45 millions).

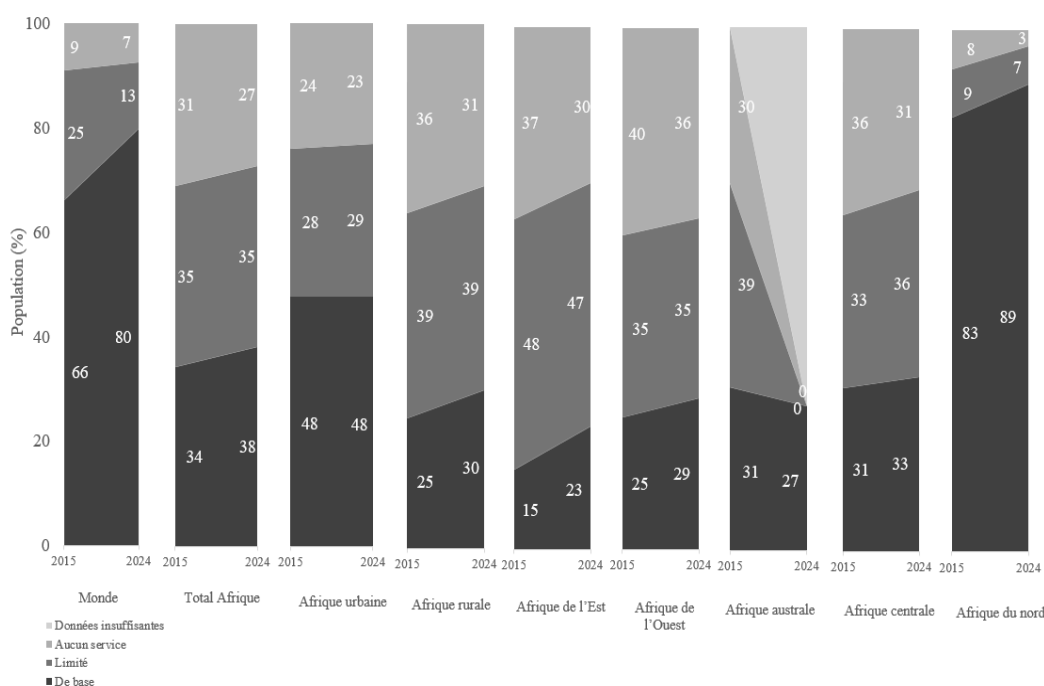
12. De 2015 à 2024, la plus forte progression de services d'hygiène de base au niveau national a été observé au Kenya, où elle est passée de 15 % à 58 % (croissance de 33 points de pourcentage en milieu rural et de 63 points de pourcentage en milieu urbain). Les baisses les plus importantes se sont produites en Somalie, en Mauritanie et au Soudan, respectivement de 14 points, 11 points et 10 points de pourcentage.

13. Il existe des inégalités en matière de services d'hygiène au niveau infranational. Dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, le rapport entre les régions ayant les niveaux les plus élevés et les plus bas de ces services peut être extrême, comme au Sénégal, où, en 2019, 58 % de la population de Ziguinchor, mais seulement 1 % de celle de Kédougou, bénéficiait de services d'hygiène de base.

14. En Afrique, la population ne disposant d'aucune installation pour se laver les mains est passée de 31 % en 2015 à 27 % en 2024. Cependant, en raison de la croissance démographique, le nombre réel de personnes concernées est passé de 378 millions à 413 millions.

Figure III

Tendances en matière de services d'hygiène en Afrique et dans le monde, par niveau de service, 2015-2024
(en pourcentage de la population)



Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2024* (voir figure I).

B. Eaux usées et qualité de l'eau

15. Les eaux usées et la qualité de l'eau sont l'objet de la cible 6.3 (améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau).

1. Eaux usées traitées en toute sécurité

16. En 2024 en Afrique subsaharienne, 19 877 millions de m³ d'eaux usées domestiques ont été générés, dont 19,4 % ont été traités en toute sécurité³, alors qu'en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, 18 913 millions de m³ ont été générés, dont 64,5 % ont été traités sans danger⁴. Sur les 31 pays qui ont fourni des données en 2022 relatives à la part des flux d'eaux usées domestiques traitées sans danger, les taux les plus élevés sont ceux de l'Algérie (76 %), de l'Égypte (74 %), de la Tunisie (73 %), du Zimbabwe (55 %) et du Maroc (45 %), et les plus bas sont ceux du Bénin (1 %), du Tchad (2 %), de l'Éthiopie et du Burkina Faso (3 %), de l'Ouganda (4 %) et du Malawi (6 %)⁵.

17. La proportion d'eaux usées industrielles traitée sans danger est de 84 % au Ghana et de 43 % en Éthiopie, les deux seuls pays africains ayant fourni ces données⁶.

2. Bonne qualité de l'eau ambiante

18. En Afrique subsaharienne, la proportion des masses d'eau présentant une bonne qualité environnementale est passée de 71 % en 2017 à 79 % en 2023, les augmentations étant observées dans tous les types de masses d'eau, mais principalement les rivières, où cette proportion est passée de 55 % à 72 %⁷. Le nombre de pays africains ayant communiqué des informations a quasiment doublé, passant de 18 en 2017 à 35 en 2023. L'Afrique du Nord présente de sérieuses lacunes sur ce plan.

19. Pour la première fois, les données issues des sciences participatives ont servi à améliorer les rapports nationaux concernant l'objectif n° 6 en Sierra Leone et en Zambie, et des initiatives similaires ont été prises en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya, au Malawi et en République-Unie de Tanzanie.

C. Utilisation plus rationnelle de l'eau et pénurie d'eau

20. L'utilisation rationnelle de l'eau et la pénurie d'eau sont l'objet de la cible 6.4 (augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau). Sauf indication contraire, les informations présentées dans les paragraphes qui suivent ont été fournies à la CEA par ONU-Eau et elles reposent sur les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

1. Augmentation de l'utilisation rationnelle des ressources en eau

21. On constate des variations nationales importantes s'agissant de l'utilisation rationnelle des ressources en eau⁸, 64 % des pays africains se situant en dessous de la moyenne mondiale de 21,52 dollars/m³ relevée en 2022. Dans l'ensemble, l'utilisation rationnelle de l'eau a été améliorée de 18,3 %

³ Des eaux usées sont dites traitées en toute sécurité lorsqu'elles évacuées conformément aux normes en vigueur ou traités à un niveau correspondant à des procédures secondaires ou supérieures.

⁴ OMS, «Progress on the safe treatment of domestic wastewater: 2025 briefing note». Disponible à l'adresse : www.unwater.org/sites/default/files/2025-12/progress_on_the_safe_treatment_of_domestic_wastewater_-_2025_briefing_note.pdf.

⁵ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et OMS, *Progress on the Proportion of Domestic and Industrial Wastewater Flows Safely Treated: Mid-term Status of SDG Indicator 6.3.1 and Acceleration Needs, with Special Focus on Climate Change, Waste Water Reuse and Health* (non publié, 2024).

⁶ Ibid.

⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Progress on Ambient Water Quality: Mid-term Status of SDG Indicator 6.3.2 and Accelerated Needs with a Special focus on Health* (Nairobi, 2024).

⁸ La rationalité est une mesure de la valeur ajoutée économique brute générée par le(s) secteur(s) irrigué(s) par rapport au volume d'eau utilisé.

depuis 2015 en Afrique du Nord et de 7,4 % en Afrique subsaharienne. Les améliorations les plus importantes ont été observées en Guinée-Bissau (85 %), en Éthiopie (64 %), au Bénin (54 %), en Côte d'Ivoire (52 %), au Mali (49 %), en République-Unie de Tanzanie (46 %) et au Burkina Faso (42 %). Des baisses ont été constatées au Congo (29 %), au Zimbabwe (25 %), au Lesotho (13 %) et en Angola (11 %).

22. L'utilisation rationnelle de l'eau dans le secteur agricole en Afrique a considérablement progressé : de 21 % en Afrique subsaharienne et de 27,8 % en Afrique du Nord de 2015 à 2022⁹. Au cours de cette période elle a fortement baissé dans le secteur industriel en Afrique du Nord (61 %), principalement en Algérie et en Égypte, respectivement de 26 % et 71 %. Mais elle a plus que doublé dans le secteur industriel en Éthiopie, au Rwanda et au Sénégal. En ce qui concerne le secteur des services, des améliorations ont été relevées tant en Afrique subsaharienne (de 8 %) qu'en Afrique du Nord (de 16 %).

2. Niveau de stress hydrique et de pénurie d'eau

23. Les niveaux de stress hydrique¹⁰ sont critiques dans la plupart des pays d'Afrique du Nord ; ils sont passés de 105 % en 2015 à 121 % en 2022¹¹, ce qui met en évidence les pressions aiguës exacerbées par les changements climatiques. L'agriculture, qui représente plus de 80 % des prélèvements totaux d'eau, apparaît comme le principal facteur aggravant du niveau de stress hydrique dans la région. Au niveau national, les augmentations les plus importantes des niveaux de stress hydrique entre 2015 et 2022 ont été observées en Égypte (30 points de pourcentage), au Cabo Verde (22 points), en Algérie (19 points), au Zimbabwe (14 points), en Afrique du Sud (8 points), au Kenya (7 points) et en Tunisie (6 points). L'agrégation des valeurs de stress hydrique au niveau sous-régional et national masque d'importantes disparités au sein de chaque sous-région et pays.

24. Un stress hydrique élevé met à rude épreuve les systèmes agroalimentaires car il limite l'irrigation et la productivité agricole et menace la sécurité alimentaire. Son niveau critique en Libye et au Soudan, où il est supérieur à 100 %, s'ajoute à une prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère qui se situe au-dessus de la moyenne mondiale.

D. Gestion intégrée des ressources en eau et coopération transfrontière

25. La gestion intégrée des ressources en eau et la coopération transfrontière sont l'objet de la cible 6.5 (mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière)

1. Gestion intégrée des ressources en eau

26. La plupart des pays africains affichaient en 2023 des niveaux de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau se situant au-dessus et en dessous de la moyenne, ce qui signifie que la mise en œuvre a commencé, mais n'a pas toujours été efficace, ou que les dispositions ont généralement approuvées et institutionnalisées, mais la mise en œuvre a été limitée¹².

⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), «Pressure on water resources», Base de données centrale AQUASTAT, disponible à l'adresse : <https://data.apps.fao.org/aquastat/?lang=en> (consulté le 1^{er} janvier 2026).

¹⁰ Le stress hydrique est le rapport entre le volume d'eau total prélevé et les ressources en eau douce renouvelables, en tenant compte du débit écologique fonctionnel. Un niveau au-dessus 100 % signifie que les volumes prélevés sont supérieurs aux stocks renouvelables chaque année.

¹¹ FAO et ONU-Eau, *Progress on the level of Water Stress: Mid-term Status of SDG Indicator 6.4.2 and Accelerated Needs with Special Focus on Food Security* (Rome, FAO, 2024).

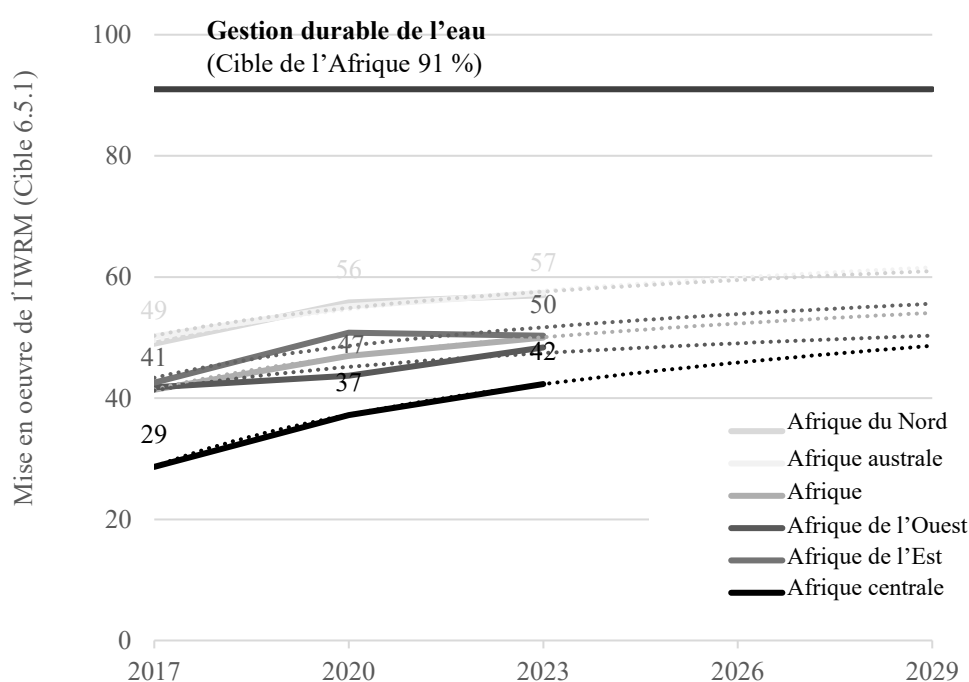
¹² *Progress on Implementation of Integrated Water Management: Mid-term Status of SDG Indicator 6.5.1*

27. En Afrique subsaharienne, le degré de mise en œuvre est passé de 40 % en 2017 à 49 % en 2023. Il a été marqué par des améliorations notables de l'environnement propice à cette mise en œuvre et des progrès dans toutes les sous-régions, comme indiqué à la figure IV, les augmentations allant de 6 points de pourcentage en Afrique de l'Ouest à 13 points en Afrique centrale¹³. Le niveau de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a augmenté de 20 points de pourcentage sinon davantage dans sept pays, à savoir le Rwanda (33 points), l'Angola (25 points), la Somalie (24 points), l'Égypte (23 points), Sao Tomé-et-Principe (21 points), le Lesotho (20 points) et la Zambie (20 points). Cependant, au rythme actuel, la gestion durable des ressources en eau ne devrait pas être assurée sous tous ses aspects avant 2049.

Figure IV

Niveau moyen de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique, par sous-région, en 2017, 2020 et 2023 et tendances projetées jusqu'en 2029

(en pourcentage)



Source : Adapté du Conseil des ministres africains chargés de l'eau et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Institut hydraulique danois et du Centre on Water and Environment, « 2025 IWRM-related progress in Africa: integrated water resources management (IWRM), disaster reduction, climate resilience and financing for infrastructure, based on SDG 6.5.1 », note technique (non publiée, 2025).

Note : L'aspiration globale qu'exprime l'indicateur 6.5.1 est de parvenir à un niveau de mise en œuvre très élevé, ce qui correspond généralement à 91 % et plus.

2. Coopération transfrontière

28. L'Afrique compte 63 bassins fluviaux transfrontières internationaux qui couvrent 62 % de sa superficie¹⁴, ce qui rend la sécurité hydrique sur le continent intrinsèquement transfrontière et essentielle aux systèmes alimentaires et énergétiques au-delà des frontières.

and Accelerated Needs with Special Focus on Climate Change (non publié, 2024)

¹³ Ibid.

¹⁴ Fonds africain pour l'eau, *Stratégie du Fonds africain pour l'eau 2026-2030* (non publiée, 2025).

29. La portée opérationnelle des accords relatifs à la coopération dans le domaine de l'eau ne cesse de s'élargir. En moyenne, 72 % de la superficie des bassins transfrontières des pays africains sont couverts par des dispositions opérationnelles, ce qui est un pourcentage supérieur à la moyenne mondiale de 59 % ; 90 % ou plus de la superficie des bassins fluviaux et lacustres transfrontières sont régis par de telles dispositions dans 22 pays, mais seuls 14 pays sont concernés pour ce qui est des aquifères transfrontières¹⁵. La figure V montre la proportion de superficie des bassins transfrontières régis par des dispositions opérationnelles relatives à la coopération dans le domaine de l'eau (indicateur 6.5.2).

30. L'encadré 2 met en avant les nouveaux modèles pratiques de coopération transfrontière en matière d'eaux souterraines en Afrique.

Encadré 2

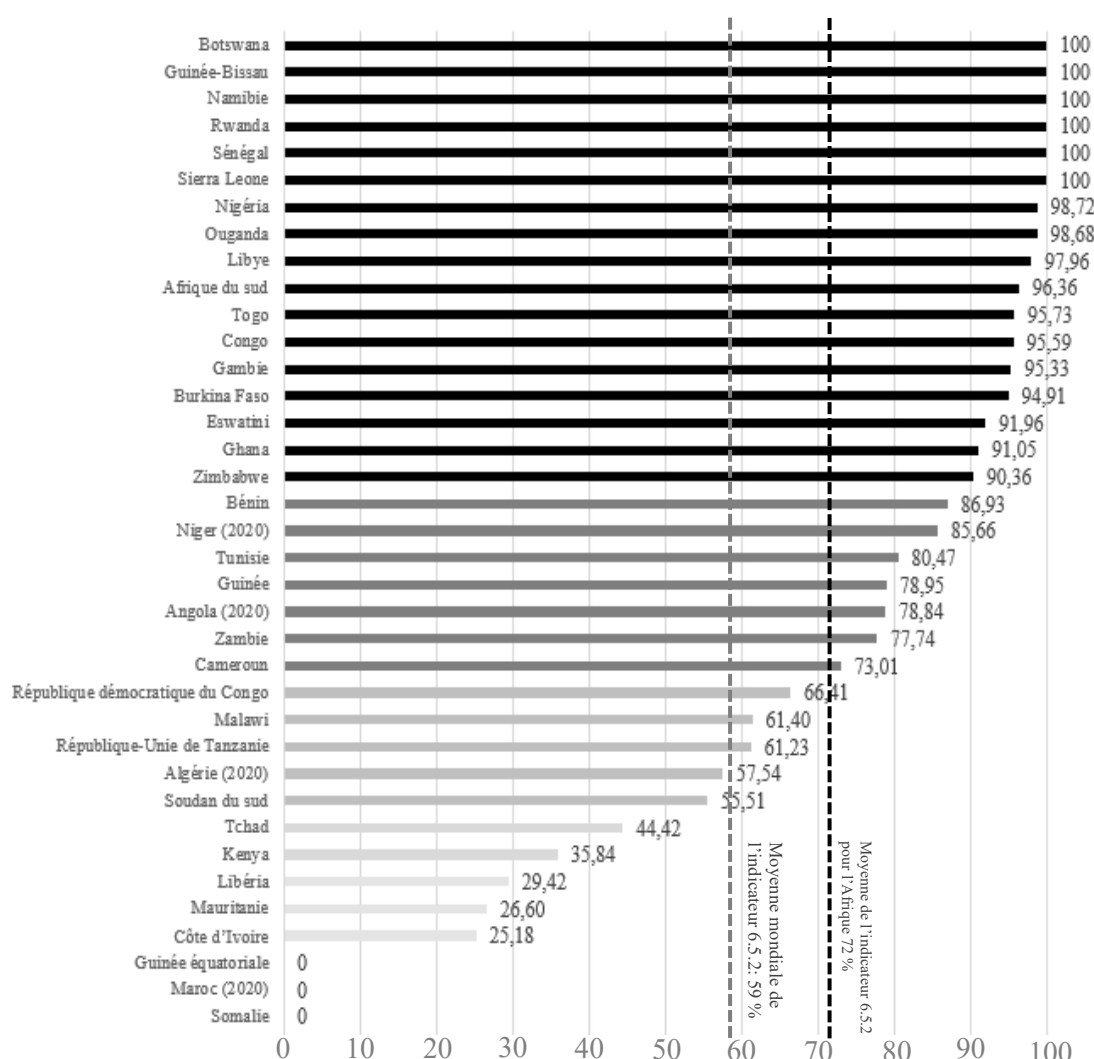
Nouveaux modèles de coopération transfrontière en Afrique

Partout en Afrique, plusieurs modèles concrets démontrent comment les aquifères partagés peuvent être efficacement intégrés dans la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau. La collaboration relative au système aquifère du Sahara septentrional a été renforcée grâce à une base de données commune et à un mécanisme de consultation permanent, et des organismes d'aménagement de bassins tels que la Commission de la rivière Orange-Senqu font progresser la gouvernance des eaux souterraines en s'appuyant sur des plans visant à mettre en place un mécanisme multinational, comme dans le cas de l'aquifère de Stampriet. L'engagement politique s'affermi, comme en témoignent la déclaration ministérielle sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien ou le programme de résilience des eaux souterraines de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans la Corne de l'Afrique. En Afrique de l'Est, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, conseillés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réalisent conjointement un projet concernant l'aquifère transfrontière du Kilimandjaro, qui comprend l'harmonisation des données, le partage des informations de surveillance et la coordination de la gouvernance. Ces efforts sont renforcés par des plateformes régionales de données, notamment le Programme hydrologique intergouvernemental, le Système de réseau d'information sur l'eau et le Système d'information sur les eaux souterraines de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que par de nouveaux mécanismes de financement durable tels que le Fonds pour le bassin fluvial du Cubango-Okavango.

Source : CEA, à partir des contributions du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

¹⁵ Organisation des Nations Unies et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Progress on Transboundary Water Cooperation: Mid-term Status of Sustainable Development Goal 6.5.2 with special Focus on Climate Change – 2024* (Paris, 2024).

Figure V
Valeur de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable pour les pays d'Afrique, 2023 (sauf indicateur contraire)
 (en pourcentage)



Source : Données fournies à la CEA par ONU-Eau à partir des informations publiées par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Progress on Transboundary Water Cooperation: Mid-term Status of Sustainable Development Goal 6.5.2 with special Focus on Climate Change – 2024* (Paris, 2024).

Note : L'indicateur 6.5.2 est la proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau. Il n'y a pas de données disponibles à cet égard pour le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Gabon, le Lesotho, le Mali, le Mozambique, la République centrafricaine et le Soudan.

E. Écosystèmes liés à l'eau

31. La cible 6.6 vise à protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

32. Les rapports établis en 2024 font état de la dégradation des écosystèmes d'eau douce¹⁶ dans plus de 60 % des pays d'Afrique subsaharienne. On y

¹⁶ *Progress on Water-related Ecosystems: Mid-term Status of Sustainable Development Goal 6.6.1 and*

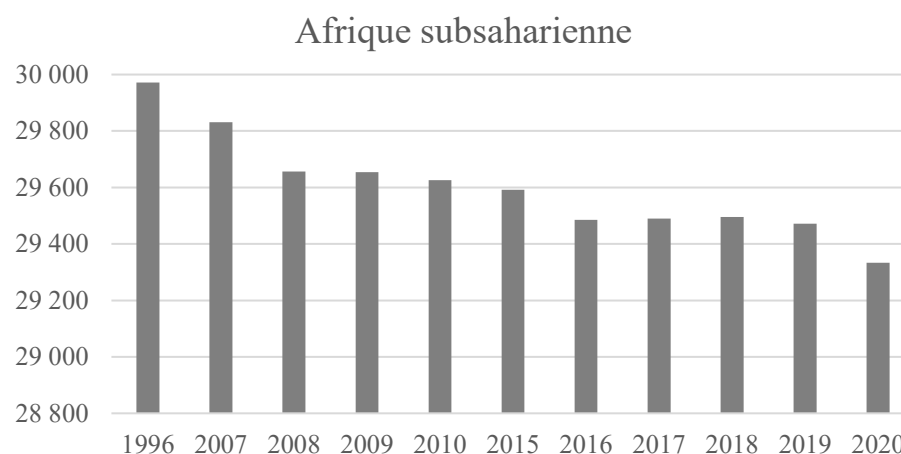
observe une tendance préoccupante au déclin des écosystèmes, 30 % de pays supplémentaires présentant un ou plusieurs sous-indicateurs de la cible 6.6.1 en état de dégradation en 2020 par rapport à il y a 20 ans. En Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, on constate la dégradation des écosystèmes d'eau douce et des tendances négatives dans 50 % à 60 % des pays.

33. En Afrique, les zones humides et les mangroves font partie des écosystèmes les plus importants liés à l'eau. En 2025, le continent abritait 21 % de la mangrove totale au monde, 15 % de cette superficie étant situé en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest et 6 % en Afrique australe et en Afrique de l'Est¹⁷. L'étendue de la mangrove en Afrique subsaharienne a diminué depuis 1996, comme le montre la figure VI. Selon les estimations, de 2015 à 2025, l'Afrique a perdu 2 770 ha par an, dont 1 600 ha par an en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale¹⁸.

Figure VI

Étendue de la mangrove en Afrique subsaharienne, 1996-2020

(en km²)



Source : Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Progress on Water-related Ecosystems: Mid-term Status of Sustainable Development Goal 6.6.1 and Acceleration Needs, with special Focus on Biodiversity* (non publié, 2024).

34. De 2020 à 2024, 2,6 % des bassins fluviaux d'Afrique subsaharienne ont connu une perte de débit minimal¹⁹. Au cours de la période 2017-2021, les bassins fluviaux de pays d'Afrique subsaharienne comme l'Afrique du Sud, Madagascar, la Namibie, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, et d'Afrique du Nord : l'Algérie, l'Égypte, la Lybie, le Soudan et la Tunisie ont connu des baisses similaires, par rapport à la période 2000-2019²⁰.

F. Coopération internationale et participation des communautés locales

35. La coopération internationale et la participation des communautés locales sont l'objet de la cible 6.a (développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y

Acceleration BNeeds, with special Focus on Biodiversity (non publié, 2024).

¹⁷ FAO, *Global Forest Resources Assessment 2025* (Rome, 2025).

¹⁸ Ibid.

¹⁹ PNUE, calculs effectués à partir de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

²⁰ PNUE, *Progress on Water-related Ecosystems: Mid-term Status of SDG Indicator 6.6.1*.

compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation).

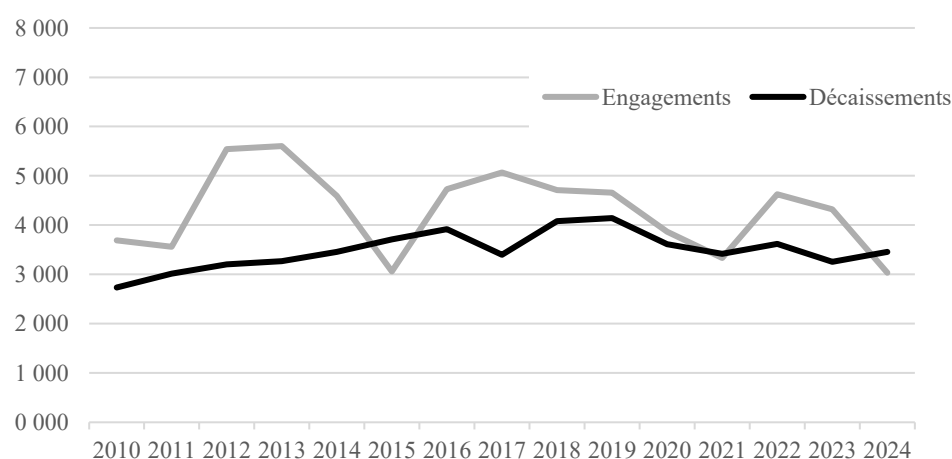
1. Coopération internationale et appui au renforcement des capacités

36. Les décaissements au titre de l'aide publique au développement (APD) destinés au secteur de l'eau, qui correspondent au transfert effectif de fonds des donateurs vers les pays bénéficiaires, ont atteint en 2019 un pic de 4,1 milliards de dollars²¹, comme le montre la figure VII. Depuis lors, ils ont suivi une trajectoire généralement descendante, se chiffrant à 3,5 milliards de dollars en 2024.

37. Il convient de noter que les engagements ont fortement diminué, passant de 4,6 milliards de dollars en 2022 à 3,0 milliards de dollars en 2024²². Cette contraction soutenue est préoccupante, car elle risque de se traduire par une baisse des décaissements futurs et une réduction de la capacité d'investissement du secteur ; d'où la nécessité d'une coopération internationale renouvelée et d'un recentrage du financement en faveur de la cible 6.a en Afrique.

Figure VII

Engagements et décaissements de l'aide publique au développement dans le secteur de l'eau en faveur de l'Afrique, 2010-2024
(millions de dollars constants de 2023)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Système de notification des pays créanciers, OECD Data Explorer, accessible à l'adresse : [https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&df\[ds\]=DcdDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_CRS%40DF_CRS&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC..100.100.T.T.D.Q.T.&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&df[ds]=DcdDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_CRS%40DF_CRS&df[ag]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC..100.100.T.T.D.Q.T.&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to[TIME_PERIOD]=false), consulté le 11 janvier 2026.

Note : Le graphique ne présente que les données de l'APD, exclusion faite des financements privés du développement.

2. Participation des communautés locales

38. La participation communautaire est largement intégrée dans les politiques nationales et les cadres juridiques partout en Afrique. Dans l'ensemble, 40 des pays ayant fait l'objet d'une évaluation, 37 participants ont défini des procédures concernant la participation des communautés locales à

²¹ Organisation de coopération et de développement économiques, Système de notification des pays créanciers, OECD Data Explorer, accessible à l'adresse : [https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&df\[ds\]=DcdDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_CRS%40DF_CRS&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC..100.100.T.T.D.Q.T.&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&df[ds]=DcdDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_CRS%40DF_CRS&df[ag]=OECD.DCD.FSD&dq=DAC..100.100.T.T.D.Q.T.&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to[TIME_PERIOD]=false), consulté le 11 janvier 2026.

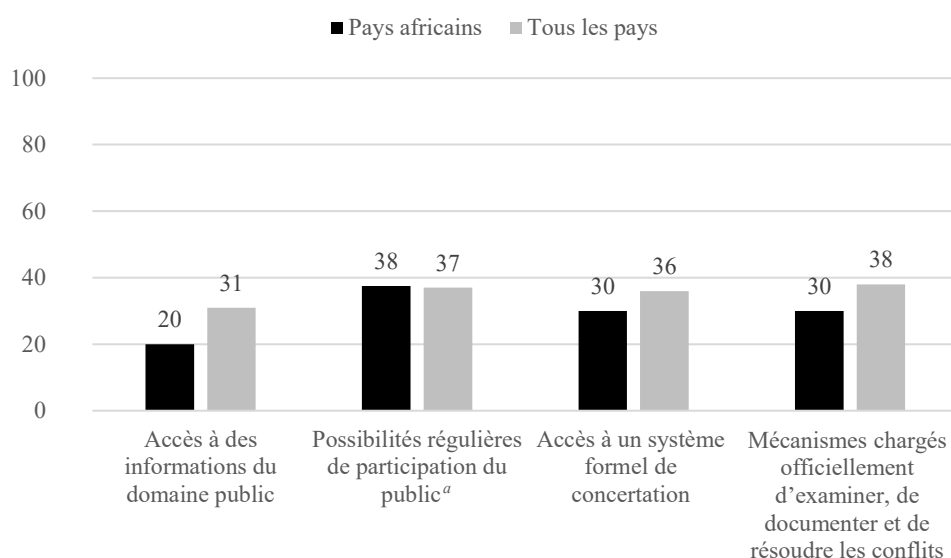
²² Ibid.

l'élaboration des lois ou des politiques relatives aux services d'approvisionnement en eau potable en milieu rural²³. Des résultats similaires ont été observés s'agissant de l'assainissement urbain et rural et de la gestion des ressources en eau, tandis que des proportions légèrement inférieures ont été observées pour l'eau potable urbaine et l'hygiène. Cependant, seuls 16 pays ont fait état d'un niveau élevé de participation communautaire aux services d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, ce qui correspond globalement aux conclusions retenues à l'échelle mondiale, selon lesquelles 92 % des pays ont mis en place des procédures officielles, mais seuls 38 % d'entre eux font état d'un niveau élevé de participation. La figure VIII montre les niveaux de participation rurale en Afrique et dans le monde.

39. La participation communautaire est étroitement liée aux mécanismes de responsabilisation des prestataires de services. Seul un pays africain sur 40 a déclaré disposer de ressources financières suffisantes pour soutenir la participation des usagers et des communautés aux services d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, et seuls deux pays ont déclaré disposer de ressources suffisantes pour la gestion des ressources en eau. De même, seuls cinq pays ont affirmé disposer de ressources humaines suffisantes pour l'assainissement rural et l'accès à l'eau potable, et quatre d'entre eux pour la gestion des ressources en eau, ce qui met en évidence un problème majeur de capacités permettant de renforcer la participation communautaire.

Figure VIII

Pourcentage de pays où au moins les trois quarts de la population rurale peuvent participer à des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable.



Source : Organisation mondiale de la santé, «GLAAS data portal», UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking Water. Disponible à l'adresse : <https://glaas.who.int/glaas/data> (consulté le 11 janvier 2026).

Note : «Tous les pays» : il s'agit de tous les 94 pays participants ; « Afrique » : il s'agit des 40 pays africains participants.

^aTelles que les réunions avec les prestataires de services ou les autorités locales responsables des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

²³ OMS, «GLAAS data portal», UN-Water Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking Water. Disponible à l'adresse : <https://glaas.who.int/glaas/data> (consulté le 11 janvier 2026).

III. Défis, contraintes et questions nouvelles

40. L'accès insuffisant à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène, ainsi que la pénurie économique généralisée d'eau, restent omniprésents en Afrique, en raison du sous-investissement, du déficit en infrastructures, de la faiblesse des institutions et des politiques, des contraintes de capacité, de la pauvreté et des obstacles liés au coût. La Banque africaine de développement estime que l'investissement annuel total nécessaire pour assurer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène en Afrique subsaharienne s'élève à 64 milliards de dollars, alors qu'il n'est actuellement que de 10 à 19 milliards²⁴.

41. L'urbanisation rapide, dont l'Afrique connaît l'un des taux les plus élevés au monde, exerce de fortes pressions sur les services d'approvisionnement en eau et les réseaux municipaux. Les établissements informels et les zones périurbaines manquent souvent d'eau courante et d'installations sanitaires adéquates, ce qui oblige les habitants à recourir à des services peu sûrs. La croissance urbaine continue de dépasser celle du développement des infrastructures, ce qui entraîne des problèmes d'approvisionnement intermittent, de qualité et d'inégalités persistantes, aggravés par un contrôle réglementaire insuffisant.

42. Les inégalités entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre les groupes socioéconomiques, persistent. Les communautés rurales sont souvent tributaires de services rudimentaires ou non améliorés, tandis que les populations urbaines démunies rencontrent des obstacles liés au coût. Les disparités de genre restent criantes, la charge de la corvée de l'eau pesant sur les femmes et les filles, ce qui limite leurs possibilités d'éducation et leurs perspectives économiques. Pour régler les questions d'équité, il faut mettre en place des subventions ciblées, une planification inclusive et des cadres de suivi ventilés par sexe qui garantissent que personne n'est laissé pour compte.

43. Les changements climatiques intensifient les risques liés à l'eau, faisant de l'adaptation une priorité centrale. Les pays africains subissent des sécheresses récurrentes, des inondations extrêmes et une hausse des températures qui mettent à mal l'approvisionnement en eau, le système alimentaire et la stabilité socioéconomique. En Afrique subsaharienne, les besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques sont estimés entre 30 et 50 milliards de dollars par an, soit 2 % à 3 % du produit intérieur brut de la région²⁵. Le stress hydrique aussi les conflits liés aux ressources partagées, aux déplacements internes et aux migrations, faisant de l'eau un enjeu pour la paix et la sécurité. Le lien entre eau, climat et sécurité se reflète de plus en plus dans les stratégies d'adaptation africaines, notamment des initiatives telles que le Mécanisme d'adaptation de la Banque africaine de développement, qui mobilise de nouveaux financements en faveur de projets de résilience liés à l'eau sur le continent²⁶.

44. La gouvernance de la ressource reste fragmentée malgré la nature intrinsèquement interdépendante du cycle de l'eau. Les décisions importantes concernant les ressources en eau sont prises dans différents secteurs tels que l'énergie, l'agriculture et le tourisme, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des cadres de gouvernance intégrés et intersectoriels.

²⁴Groupe international de haut niveau sur les investissements dans le secteur de l'eau en Afrique, *Africa's Rising Investment Tide: How to Mobilise US\$30 Billion Annually to Achieve Water Security and Sustainable Sanitation in Africa* (non publié, 2023).

²⁵ Organisation météorologique mondiale, *State of the Climate in Africa 2023* (Genève, 2024).

²⁶ Banque africaine de développement, « Adaptation benefit mechanism ». Disponible à l'adresse : www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/adaptation-benefit-mechanism-abm
<https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/cooperative-implementation/Article-6-8/nma-platform/main/non-market-approaches/ad2f0eae-8ca2-ef11-a81c-000d3adab56e>

45. Les lacunes persistantes en matière de données limitent l'efficacité de la planification et de la responsabilisation. La surveillance des aquifères reste insuffisante, les rapports sur les eaux souterraines sont incohérents et la propriété des données est fragmentée entre les institutions ; il y a peu de protocoles relatifs au partage transfrontière des ensembles de données sensibles.

IV. Perspectives, actions transformatrices, partenariats et ambitions

46. Pour atteindre l'objectif 6 d'ici 2030, il faut un leadership politique fort et l'adoption de feuilles de route alignées sur les cinq accélérateurs du cadre mondial d'accélération de l'objectif 6 (finance, données, renforcement des capacités, innovation et gouvernance), soutenues par des réformes de la gouvernance et par des financements innovants²⁷.

47. L'objectif 6 est à la fois une priorité à part entière et un catalyseur transversal du Programme 2030. En collaboration avec ONU-Eau, la CEA soutient ce programme au moyen de cliniques régionales mises en place par les coordonnateurs résidents, qui aident les équipes de pays des Nations Unies à utiliser l'eau comme un puissant levier d'accélération des actions visant à réaliser les objectifs de développement durable et à intégrer plus systématiquement l'eau dans la planification nationale et régionale.

48. Les initiatives continentales (telles que le Programme continental africain d'investissement dans l'eau) et les instruments de financement innovants (notamment les mécanismes de garantie à grande échelle et les modèles de financement mixte) offrent un potentiel de transformation susceptible de libérer des capitaux publics et privés. Un engagement politique de haut niveau, notamment dans le cadre des Initiatives des chefs d'État concernant l'eau et l'assainissement pour tous, est essentiel pour garantir les engagements budgétaires nationaux et assurer la solvabilité nécessaire au secteur.

49. L'économie bleue, qui englobe les écosystèmes aquatiques côtiers, marins et intérieurs, offre un point d'entrée important pour promouvoir la réalisation de l'objectif 6 en Afrique. La Commission de l'Union africaine prévoit une croissance de l'économie bleue passant de 296 milliards de dollars en 2018 à 576 milliards de dollars d'ici 2063²⁸ ; il est donc vraiment possible de mieux exploiter les investissements dans cette économie pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif 6.

50. L'accélération demande de mettre en place des stratégies de renforcement des capacités de nouvelle génération qui intègrent les compétences techniques, la réforme de la gouvernance et les compétences numériques, transformant ainsi le renforcement des capacités en une action à l'échelle du continent, fondée sur le partenariat. Cela nécessite donc une feuille de route panafricaine visant à renforcer progressivement les institutions, à partir des stratégies nationales en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en passant par des pôles régionaux, jusqu'à un cadre continental harmonisé, soutenu par des initiatives telles que celle de l'ONU-Eau pour le renforcement des capacités de réalisation de l'objectif 6, la collaboration des pays francophones au sein du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec l'Institut international d'ingénierie hydraulique et environnementale et l'Institut pour l'éducation à l'eau ; et la coopération entre les entreprises technologiques universitaires et privées pour fournir, grâce à l'intelligence artificielle, des compétences de pointe en matière de cartographie des eaux souterraines, de surveillance numérique et de conception résiliente au climat.

²⁷ ONU-Eau, «The Sustainable Development Goal 6 Global Acceleration Framework» (Geneva, 2020).

²⁸ CEA/RFSD/2025/8, encadré 1.

51. Le renforcement des systèmes statistiques nationaux et l'intégration d'outils numériques et de plateformes de surveillance en temps réel peuvent révolutionner la prise de décision. Le portail²⁹ de données de l'ONU-Eau consacré à l'objectif 6 est un bon instrument d'analyse holistique, mais son plein potentiel dépend du renforcement des capacités et de la priorité politique accordée à la transparence des données. Les partenariats en matière de données, tels que le programme d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF, soutiennent la collecte de données ventilées par sexe pour suivre les inégalités au niveau infranational en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Le fait de relier les systèmes de données aux mécanismes de responsabilisation dirigés par les chefs d'État permettra de suivre les progrès réalisés au plus haut niveau.

52. L'innovation technologique accélère cette transformation, suscitant de nouvelles approches de la planification, du financement et de la gouvernance. La cartographie des eaux souterraines et l'analyse satellitaire grâce à l'intelligence artificielle améliorent la planification des ressources et les taux de réussite des forages, tandis que les compteurs intelligents et les tableaux de bord numériques permettent la surveillance en temps réel et la maintenance prédictive.

V. Conclusions et principaux messages

53. Si les progrès vers la réalisation de l'objectif 6 se sont accélérés dans certaines régions d'Afrique, la plupart des indicateurs continuent de refléter des résultats inégaux, des lacunes non comblées en matière de services et des pressions croissantes sur les ressources. Partout sur le continent, les indicateurs montrent des progrès constants, mais inégaux depuis 2015. L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, au moins au niveau élémentaire, s'est amélioré, mais il y a peu de services gérés en toute sécurité dans la plupart des sous-régions, les disparités étant marquées entre les zones rurales et urbaines et entre les différentes régions. Les indicateurs relatifs au traitement des eaux usées et à la qualité de l'eau ambiante montrent une amélioration dans un nombre croissant de pays, mais la couverture globale reste limitée et très variable. L'efficacité de l'utilisation de l'eau s'est améliorée, en particulier dans l'agriculture, tandis que le stress hydrique reste critique en Afrique du Nord et de plus en plus hétérogène au sein des pays, les pressions exercées à l'échelle des bassins étant souvent masquées par les moyennes nationales. La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau est passée d'un niveau faible à un niveau moyen dans la plupart des pays, même si les résultats varient en fonction des institutions, du financement et de la participation. La coopération transfrontière dans le domaine de l'eau représente un point assez fort, alors que les indicateurs relatifs aux écosystèmes liés à l'eau montrent une dégradation généralisée et des tendances défavorables. Dans l'ensemble, les indicateurs relatifs à l'objectif 6 reflètent des progrès graduels parallèlement à des lacunes persistantes en matière de qualité des services et des pressions croissantes sur les ressources en eau les écosystèmes.

54. Les membres de la CEA, les entités du système des Nations Unies, l'Union africaine et leurs partenaires de développement devraient :

a) Mobiliser et renforcer le leadership politique et technique, la sensibilisation et la prise d'engagement, et améliorer les connaissances aux niveaux régional, sous-régional, national et local en diffusant largement la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe, en vue de la mise en œuvre synergique de l'objectif 6 et de la réalisation de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe ;

²⁹ Voir www.sdg6data.org/en.

b) Faire de l'eau un pilier stratégique de la création d'emplois, de la croissance et du développement durable en général en faisant la promotion de sa valeur politique, économique et sociale dans les cadres de développement nationaux et régionaux, notamment en reconnaissant que la sécurité de l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont essentiels à la production et à l'industrialisation, à la résilience climatique, aux systèmes alimentaires et énergétiques, à la santé publique, au développement urbain et à la paix, et qu'ils constituent des accélérateurs essentiels de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Formuler et mettre en œuvre des politiques, des plans et des programmes solides en matière de mise en œuvre et de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local afin d'obtenir des résultats mesurables relatifs à l'objectif 6 et aux objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe, les actions prioritaires devant inclure l'adoption et la mise en œuvre en temps opportun du premier Plan de mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe (2026-2033), la réforme des stratégies nationales dans le secteur de l'eau et l'intégration de l'eau en tant que priorité financée dans les cadres de l'économie circulaire et bleue et dans les secteurs vitaux, notamment l'agriculture, la santé, l'énergie, l'industrie, le climat et la biodiversité ;

d) Mobiliser des financements durables et innovants et adopter des modèles de financement adaptés pour soutenir la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe et de l'objectif 6, par exemple, en relevant les défis liés à la dette, en augmentant les investissements publics nationaux, en améliorant l'efficacité et la viabilité financières, en développant les partenariats public-privé et en tirant parti des mécanismes de financement continentaux et internationaux afin d'aligner les ressources sur les priorités nationales et continentales en matière de sécurité hydrique, de résilience et de développement inclusif ;

e) Tirer parti de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe et de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies relative à l'eau et l'assainissement, parallèlement au Cadre mondial d'accélération de l'objectif 6, afin de renforcer la gouvernance et les investissements intersectoriels dans le domaine de l'eau, et de favoriser la cohérence, la coordination et l'impact mesurable aux niveaux infranational, national et régional ;

f) Renforcer les dispositions opérationnelles relatives aux ressources en eaux de surface et souterraines partagées grâce à des efforts conjoints d'harmonisation de la collecte et de l'utilisation des données, à la planification conjointe, au financement durable et à la coopération institutionnelle, en positionnant les eaux transfrontières comme des atouts pour la résilience climatique, la sécurité alimentaire et la consolidation de la paix ;

g) Intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans la gestion des ressources en eau et la planification de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en accordant la priorité à la gestion des risques de sécheresse et d'inondation, à la résilience des eaux souterraines, à la protection des écosystèmes et aux approches à l'échelle des bassins afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience ;

h) Garantir un accès universel, équitable et abordable à une gestion en toute sécurité de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène grâce à des approches systémiques fondées sur les droits qui s'attaquent aux inégalités entre les sexes, aux disparités entre les zones rurales et urbaines et aux besoins des enfants, des populations vulnérables ou marginalisées, sans laisser personne de côté ;

i) Donner la priorité aux investissements dans les systèmes de données, la surveillance, la recherche, les outils numériques et l'innovation, afin de permettre une prise de décision fondée sur des données probantes, de soutenir la coopération, d'améliorer la responsabilité et la transparence, de lutter contre les inégalités au niveau infranational et de soutenir une gestion adaptative de l'eau ;

j) Mettre en place des plans financés visant à aider les autorités nationales et locales, le secteur privé et la société civile à mettre en œuvre les résultats de la conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026, en tenant compte de la nécessité de traduire les engagements politiques en actions et en investissements mesurables, financés et assortis de délais, alignés sur les priorités nationales et de maintenir la dynamique en faveur de l'eau et de l'assainissement au-delà de 2030.
